

RESUME



DIAGNOSTIC SOLIDITE DES STRUCTURES BOIS DES BATIMENTS RECOMMANDATIONS

Le contexte actuel (écologique, économique, etc.) entraîne une forte hausse de la réhabilitation du bâti existant. Les structures bois représentent une part importante de ce bâti.

Or, pour toute intervention sur un bâtiment ancien, il est crucial d'établir, au préalable, un diagnostic de sa solidité. Mais, compte tenu des nombreux contextes, spécificités et constats possibles, il n'existe pas de mission diagnostic unique type.

Pour faire face aux différents cas de figure, le cadrage à la fois technique, méthodologique et juridique faisait défaut et méritait d'être structuré et partagé.

Limité aux missions de diagnostic sur des structures bois, le présent guide a les objectifs suivants :

- À la fois de fournir aux différents acteurs de la construction (maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, bureaux de contrôles, entreprises) un guide de cadrage technique, méthodologique et juridique, lorsqu'on intervient sur de l'existant bois
- Et, pour ce qui ne peut pas être formalisé (l'intervention se faisant sur de l'existant dont la connaissance peut être partielle), de sensibiliser les acteurs aux points de vigilance et aux questions à se poser lorsqu'ils abordent ces types de missions.

Ce guide a été rédigé par l'Association IBC (Ingénierie Bois Construction), et avec l'aide d'expertises extérieures, en particulier Alpes Contrôles. Il a été financé par le CODIFAB.

REALISATION



IBC fédère les bureaux d'études techniques et experts spécialisés en construction bois dans les domaines du bâtiment et du génie civil. C'est une association professionnelle à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

Les membres de l'association sont des acteurs importants du développement de la construction bois et en particulier l'accompagnement de l'évolution des référentiels normatifs pour l'usage du bois, notamment local, et de ses dérivés.

Ils participent entre autres aux commissions de normalisation, DTU et Eurocodes. Forts de ces expériences, ils contribuent à diffuser les bonnes pratiques par le biais de webinaires réguliers (plateforme Eurocodes 5) et de formations auprès des organisations professionnelles et interprofessionnelles des acteurs du bâtiment. Ils élaborent aussi des guides techniques.

Ces professionnels hautement qualifiés accompagnent les Maîtres d'ouvrage, les Maîtres d'œuvre et les entreprises dans la conception et la réalisation de leurs projets.

Pour en savoir plus : <https://i-b-c.fr>

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4 200 PME/ETI et plus de 10 000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr